



Ville de Wissous

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à 20 heures 8 minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Wissous, légalement convoqué le vingt-deux septembre deux mille vingt-deux s'est réuni à l'Espace culturel Antoine de Saint Exupéry, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Florian GALLANT, Maire.

Présents en début de séance :

Monsieur Florian GALLANT, Maire de Wissous.

Messieurs Gilles GARNIER, Pierre SEGUIN, Frédéric VANNSON, Mesdames Pascale TOULY, Catherine ROCHARD, Adjointes au Maire.

Mesdames Léna COCO, Stéphanie GASPARD, Monsieur Xavier NGUYEN, Mesdames Karine THIOUX, Sandrine OLIVEIRA DA COSTA, Monsieur Régis CHAMP, Madame Katleen ALBERTINI, Monsieur Jean-Luc TOULY, Mesdames Wendy LONCHAMPT, Jacqueline LAQUAIS, Céline SUEUR, Monsieur Philippe DE FRUYT, Madame Chantal CORENWINDER, Messieurs Olivier PERROT, Cyrille TELMAN, Madame Ligia JARDIM, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné procuration :

Madame Françoise FERNANDES, Adjointe au Maire a donné procuration à Monsieur Gilles GARNIER, Madame Corinne GUYOT, Adjointe au Maire a donné procuration à Madame Catherine ROCHARD, Monsieur Jorge OLIVEIRA DA COSTA, Conseiller Municipal a donné procuration à Madame Sandrine OLIVEIRA DA COSTA,

Monsieur Stéphane ROBERT, Conseiller Municipal a donné procuration à Monsieur Régis CHAMP, Monsieur François-Xavier BEORCHIA, Conseiller Municipal a donné procuration à Monsieur Xavier NGUYEN,

Madame Bernadette BARBEAU, Conseillère Municipale a donné procuration à Madame Chantal CORENWINDER,

Monsieur François CORRIERI, Conseiller Municipal a donné procuration à Monsieur Philippe DE FRUYT.

Arrivé en cours de séance :

Monsieur Stéphane ROBERT, Conseiller Municipal arrivé à 21h44.

Secrétaire de séance :

Madame Léna COCO, Conseillère Municipale

→ Éluë à l'unanimité

Secrétaires adjointes :

Madame Sylvie ARDELLIER – Directrice Générale des Services,

Madame Laurie DELLAVALLE

→ Éluës à l'unanimité

<u>VOTE</u>		Délibération n°14
Contre	-	<u>OBJET</u> : Création de postes et modification du tableau des effectifs du personnel communal
Abstention	-	
Pour	29	
Total	29	

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 3, 3-1, 3-2, 3-3-1, 3-3-2 et 3.4,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu la délibération n° 6 du 17 septembre 2018, autorisant le recrutement d'agents contractuels titulaires,

Vu l'avis favorable des membres du Comité Technique en date du 14 décembre 2021 concernant la modification du tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de créer des emplois correspondants au sein du tableau des effectifs, afin de l'actualiser,

Il convient de créer :

Dans le cadre du fonctionnement des services :

- Services Techniques :
 - 3 postes d'Adjoint Techniques à temps complet,
 - 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Juriste :
 - 1 poste d'Attaché à temps complet

Dans le cadre d'Avancements de Grade :

- 2 Postes d'Educateur de Jeunes Enfants de Classe exceptionnelle, à temps complet
- 1 poste d'Educateur des A.P.S. Principal de 1^{ère} classe, à temps complet
- 1 poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe, à temps complet

Il est proposé à l'Assemblée d'adopter le tableau des emplois suivants :

SECTEUR	Effectifs Budgétisés	Effectifs pourvus		Effectifs Restants
		Titulaires	Non titulaires	
SECTEUR ADMINISTRATIF				
Collaborateur de cabinet	1	0	1	0
Directeur Général des Services	1	1	0	0
Attaché Principal	1	1	0	0
Attaché	7	3	3	1
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0	0
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	1	0	0	1
Rédacteur	5	1	2	2
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	6	6	0	0
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	11	10	0	1
Adjoint administratif	6	2	1	3
Total	40	25	7	8
SECTEUR TECHNIQUE				
Ingénieur	1	0	1	0
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	1	0	1	0
Technicien territorial	1	0	0	1
Agent de Maîtrise Principal	8	3	0	5
Agent de Maîtrise	8	6	0	2
Adjoint technique Principal de 1 ^{ère} classe	0	0	0	0
Adjoint technique Principal de 2 ^{ème} classe	13	12	0	1
Adjoint technique	39	23	13	3
Total	71	44	15	12

SECTEUR SOCIAL				
Assistant Socio-Éducatif	0	0	0	0
Educateur de Jeunes Enfants de Classe Exceptionnelle	2	0	0	2
Éducateur de Jeunes Enfants	3	2	1	0
ASEM Principal de 1 ^{ère} classe	2	1	0	1
ASEM Principal de 2 ^{ème} classe	7	3	4	0
Agent Social Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0	0
Total	15	7	5	3
SECTEUR MÉDICO-SOCIAL				
Médecin de 2 ^{ème} classe	1	0	1	0
Infirmier en soins généraux de classe normale	1	0	1	0
Auxiliaire de Classe Supérieure	2	2	0	0
Auxiliaire de Puériculture de Classe Normale	2	0	0	2
Total	6	2	2	2
SECTEUR CULTUREL				
Assistant de Conservation Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0	0
Assistant de Conservation	1	0	0	1
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2 ^{ème} classe	2	0	1	1
Adjoint du Patrimoine Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0	0
Total	5	2	1	2
SECTEUR ANIMATION				
Animateur Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0	0
Animateur Principal de 2 ^{ème} classe	1	1	0	0
Animateur	0	0	0	0
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	3	3	0	0
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	7	7	0	0
Adjoint d'animation	35	13	16	6
Total	47	25	16	6
SECTEUR SPORTIF				
Educateur des A.P.S. Principal de 1 ^{ère} classe	2	1	0	1
Educateur des A.P.S. Principal de 2 ^{ème} classe	1	1	0	0
Total	3	2	0	1

SECTEUR POLICE MUNICIPALE				
Chef de Service Principal de 1 ^{ère} classe	1	0	0	1
Chef de Service Principal de 2 ^{ème} classe	0	0	0	0
Chef de Service de police municipale	1	1	0	0
Chef de police municipale	0	0	0	0
Brigadier-chef Principal	4	4	0	0
Brigadier et Gardien	6	4	0	2
Total	12	9	0	3
TOTAL GENERAL	199	116	46	37

Agents Non TITULAIRES Saisonniers

Agents non titulaires	Catégories	Secteur	Rémunération
18 Agents d'animation horaire	C	Animation	IB354 / IM343/IR 352
5 Adjoint Administratifs horaire	C	Administratif	IB354 / IM343/IR352
32 Adjointes Techniques horaire	C	Technique	IB354 / IM343/IR352
5 Adjointes Techniques (ASPE)	C	Technique	IB354 / IM343 IR352

Activités accessoires

Décret loi du 29 Octobre 1936 modifié

Instituteurs et Professeurs des écoles surveillance d'étude scolaire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Article 1 : DÉCIDE d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé.

Article 2 : DIT que la dépense sera prélevée au budget communal.

Article 3 : AMPLIATION de la présente délibération sera transmise à :

- La Sous-Préfecture de Palaiseau,
- La Trésorerie Principale de Chilly-Mazarin.

Article 4 : DIT qu'en application des articles R 421-1 et suivants du Code de la Justice Administrative, les personnes qui s'estiment fondées à contester la présente décision, disposent, pour en demander l'annulation, d'un délai de deux (2) mois à compter de sa date de notification :

- soit par recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Wissous
- soit par recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, situé 56 avenue de Saint Cloud 78000 VERSAILLES
- soit par recours de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

L'absence d'une réponse au recours gracieux dans un délai de deux (2) mois, à compter de la date du dépôt du recours, vaut décision implicite de rejet.

Ces délais de recours ne font pas obstacle à l'exécution de la décision.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,



Florian GALLANT
Maire de Wissous

Certifié exécutoire,

Transmission en Sous-Préfecture le - 3 OCT. 2022

Affichage le ... - 3 OCT. 2022